

ÉCOLE
NATIONALE
SUPÉRIEURE
D'ARCHITECTURE
DE
PARIS LA VILLETTE

Conseil d'Administration du 27 mars 2013
Compte-rendu

Présents :

Le Président	Bendicht WEBER
La Directrice par intérim	Florence TOUCHANT
Collège des enseignants	François GUÉNA, Jim NJOO, Vincent POIRIER, Édouard ROPARS, Gwen Rouillois
Collège des administratifs	Marie-Elisabeth GIRARD, Patrick BOTTIER
Collège des étudiants	Ido DWECK, Khader BERREKLA
Personnalités extérieures	Francine DEMICHEL
Excusés	Dalil HAMANI, Gwénaél QUERRIEN (pouvoir donné à Bendicht WEBER), André GUILLERME, Thierry PAQUOT, Bernard LANDAU, Pierre PAULOT (pouvoir donné à Bendicht WEBER), Benoit FRITEL, Thibault LAUGEL, Sarah PEREZ WATERSON, Léo PISKOR IGNATOWICZ, Thibault LAUGEL
Invité(e)s	Chantal BONNEFOY, représentante du contrôle financier régional, Alice DJAKOVITCH, agent comptable

ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
PARIS LA VILLETTE

Établissement public à caractère administratif du Ministère de la Culture et de la Communication
144, avenue de Flandre, 75019 Paris, France
Tél. : + 33 (0)1 44 65 23 00 - Fax : + 33 (0)1 44 65 23 01

Ordre des questions traitées en séance : www.paris-lavillette.archi.fr



- 1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2013.
- 2 - Approbation du compte financier 2012.
- 3 - Proposition de convention de partenariat relative au projet EXPOFRANCE 2025.
- 4 - Partenariat (provisoire, un an) avec Attitudes urbaines pour formation continue en « programmation urbaine » (J. Gohaud ; enseignante responsable pour l'ENSAPLV : J. Zetlaoui-Léger) ; et Partenariat (provisoire, un an) avec l'ENSA de Grenoble pour une formation continue sur la « participation » (J. Gohaud ; enseignante responsable pour l'ENSAPLV : J. Zetlaoui-Léger)
- 5 - Domiciliation de la Conférence des Présidents des ENSA (CPENSA), association 1901, à l'ENSA de Paris-la-Villette et Domiciliation de l'association des anciens du DSA à l'ENSA de Paris-la-Villette
- 6 – Questions diverses

Le président ouvre la séance à 12h10.

Les membres du CA demandent l'ajout des points suivants aux questions diverses :

- Subvention à l'association ARCHIMADE
- Point d'information sur la concertation nationale
- Proposition d'un demi-poste d'enseignant associé du 1er Avril au 30 septembre
- Motion du département recherche
- Relais CEVE – CA

1 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 25 janvier 2013

Décision :

Le compte-rendu du Conseil d'administration du 25 décembre 2013 est approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation du compte financier 2012

Il est rappelé aux membres du CA que seul le compte financier relève d'un vote, le rapport attendant n'a qu'une portée informative.

Le résultat du compte de résultat 2012 est de 448 623,27 euros. Il est bénéficiaire sans toutefois demeurer conforme aux prévisions. La subvention d'investissement de 152 000 euros ayant été attribuée tardivement explique ce déséquilibre.

Il est alors précisé que le budget voté est une prévision, le compte financier reflète la réalité, une concrétisation budgétaire.

En outre les dépenses de personnel relatives à la mise en place de la loi ANT seront visibles en 2013.

Les travaux du studio audiovisuel ne débuteront qu'à l'été 2013, tout comme leur financement. Ce qui porte le fond de roulement à 102 jours duquel proviendront la totalité des prélèvements prévus. Une telle gestion n'est pas forcément appropriée. En effet la dichotomie entre le prévisionnel et le compte de résultat est trop importante.

L'établissement présente tout de même une situation financière saine.

Décision :

Le montant des opérations en dépenses de fonctionnement de l'année 2012, arrêté à la somme de 5 797 600,79 euros est voté à l'unanimité.

Le résultat de l'année 2012 est arrêtée à la somme de 448 623,27 euros et porté au compte 106821 (compte de réserve de l'ensaplv) est voté à l'unanimité.
--

3 – Proposition de convention de partenariat relative au projet EXPOFRANCE 2025

L'ENSAPLV a été sollicitée pour être associée dès le début des travaux à la préparation d'un projet d'exposition universelle en 2025 à Paris, autour d'une transition sociétale en cours (transition écologique, développement durable, etc.). Guy Amsellem et Florence Touchant ont rencontré en novembre 2012 le maire de Neuilly qui pilote ce projet, et ont manifesté l'intérêt de l'école. L'ENSAPLV est la seule école d'architecture à participer en tant que partenaire dans la phase préparatoire.

La première contribution de l'ENSAPLV doit être élaborée jusqu'en février 2014, avec certains travaux à compléter jusqu'en juillet 2014. Un bilan de l'ensemble des contributions doit alors permettre de construire les grandes lignes du projet d'exposition universelle.

Un groupe de pilotage interne a été mis en place avec côté enseignants Serge Wachter, Karen Bowie et Valérie Nègre. Cette équipe devra rapidement s'élargir. Deux journées de travail seront organisées les 30 et 31 mai 2013 avec les étudiants et enseignants intéressés.

Le partenariat court volontairement sur une durée initiale de trois ans. La date de dépôt officiel de candidature est fixée en 2016, soit trois ans après la signature de la convention. Une étape sera alors franchie, un bilan établi et de nouvelles perspectives envisagées.

A titre indicatif, il est bon de rappeler qu'une exposition universelle implique l'émergence d'un nouveau modèle de société en France. On s'éloigne de l'idée du progrès de société industrielle ou de société providence. On évoque désormais de développement durable et non plus de notion de progrès. On parle d'expérimentation et on s'attache aux questions de ressources. Il est judicieux pour l'ensaplv en tant qu'acteur de l'architecture de participer activement à ce projet.

Toutefois, Ido Dweck souligne le manque de réflexion globale de l'architecture dans ce projet et les lieux pressentis : La Défense, Trocadéro, qui ne sont pas les sites « favorisés » des acteurs de l'ensaplv. Il rappelle sa crainte d'impliquer l'école dans un projet politisé tout en soulignant sa portée pédagogique indéniable et enrichissante.

Bendicht Weber rappelle la notion de travail architectural des sites souvent choisis dans le cadre d'exposition universelle qui aujourd'hui s'encre sur des territoires urbains pour valoriser le potentiel de développement parfois longtemps resté en friche. Il souligne l'opportunité de participer à ce projet afin d'explorer de nouveaux possibles et permettre de faire basculer le débat de façon critique au sein de l'école notamment au travers de l'enseignement proposé par Serge Wachter.

James Njoo rappelle que le Palais de Chaillot est né de l'exposition universelle de 1937.

En tant que partenaire, il nous est demandé de signer cette convention et de participer à de nombreux événements prévus à cet effet.

Décision :

Le projet de convention sur de partenariat sur 3 ans relatif au projet EXPOFRANCE 2025 est voté par 16 voix pour et 2 abstentions.

4 - Partenariat (provisoire, un an) avec Attitudes urbaines pour formation continue en « programmation urbaine » (J. Gohaud ; enseignante responsable pour l'ENSAPLV : J. Zetlaoui-Léger) ; et Partenariat (provisoire, un an) avec l'ENSA de Grenoble pour une formation continue sur la « participation » (J. Gohaud ; enseignante responsable pour l'ENSAPLV : J. Zetlaoui-Léger)

Ce point ne fera pas l'objet d'un vote, les conventions correspondantes n'étant pas encore disponibles. Il s'agit de relancer la formation continue à l'ENSA-PLV. Cette relance est portée par Juliette Gohaud, sur la base de propositions qui lui parviennent. L'offre de formation continue pourrait se faire autour de deux axes : la réhabilitation (propositions de Maria Lopez-Diaz notamment), et l'assistance à la maîtrise d'ouvrage. Les deux propositions de convention soumises par Jodelle Zetlaoui-Léger, l'une sur la « programmation urbaine » avec Attitudes Urbaines et l'autre sur « Architecture et participation: culture et ingénierie participatives pour l'architecte » avec l'ENSA de Grenoble, s'inscriraient dans ce deuxième axe.

Ces deux axes relèvent d'une nouvelle stratégie de l'école de se doter d'une visibilité forte en matière de formation continue. Priorité doit être donnée à la cohérence des offres de formation continue et pédagogique, de manière à

renforcer le positionnement stratégique de l' ENSAPLV.

Francine Demichel souligne l'intérêt d'un référent administratif issu de la direction afin d'éviter un éclatement et de faire perdurer une politique stratégique avec des relais par des diplômés spécifiques notamment. Il serait judicieux d'envisager un enseignement à distance afin d'élargir la dimension internationale de l'école. L'école doit afficher une telle stratégie.

James Njoo introduit un troisième axe autour de la question du patrimoine et demande à clarifier et préciser les axes encore trop généraux.

Patrick Bottier précise les obstacles juridiques et administratifs que soulèvent ce projet ainsi que le cloisonnement entretenu entre l'Ordre des architectes et les écoles d'architectures notamment concernant les offres de formation qui gagneraient à être plus souples et complémentaires. Francine Demichel précise qu'une stratégie de diplôme éviterait les conflits avec l'Ordre des architectes qui ne délivrent aucun diplôme. Enfin la mise en place d'un tel système qui touche le plus grand monde permettrait un gain financier considérable.

Gwen Rouvillois demande qu'un appel d'offre soit soumis aux enseignants de l'ensaplv autour de ces deux axes, et éventuellement pour en trouver de nouveaux, afin de viser une cohérence avec les points de compétence de l'école.

Vincent Poirier insiste sur la nécessité d'instaurer une réflexion autour de cette offre et sur sa mise en place dans l'école ; ce qui n'exclut pas d'externaliser en partie sa logistique.

Bendicht Weber estime qu'il faut se donner un temps assez long d'environ une année pour permettre la mise en place concrète de cette offre.

Edouard Ropars interroge sur la réalité budgétaire et de disponibilité des enseignants dans ce projet qui n'est pas présenté dans ce document.

Jim Njoo évoque la possibilité de mettre en place des workshops d'initiation sur le modèle des Summer schools ; simple à mettre en place.

Bendicht Weber revient sur les points suivants pour la mise en place de l'offre de formation continue :

- relance de la formation continue à l' ENSAPLV,
- adossement de ces offres de formation au Conseil Scientifique,
- implication des membres du CA qui se doivent d'accompagner cette politique en vue de partenariats futurs et de propositions concrètes sur les gains et les investissements envisagés.

5 - Domiciliation de la Conférence des Présidents des ENSA (CPENSA), association 1901, à l'ENSA de Paris-la-Villette et Domiciliation de l'association des anciens du DSA à l'ENSA de Paris-la-Villette

Décision :

La domiciliation à l' ENSA-PLV de la conférence des Présidents des ENSA est votée à l'unanimité. La domiciliation à l' ENSA-PLV des anciens étudiants du DSA est votée à l'unanimité.

6 - Questions diverses

- Subvention à l'association ARCHIMADE

Le budget n'étant pas encore établi ni le montant précisé, l'association soumettra une demande chiffrée de subvention lors du prochain CA du 26 avril 2013.

- Point d'information sur la concertation nationale

Une réunion organisée le 26 mars a fait surgir plusieurs pistes de travail :

- interdisciplinarité et interministérialité absentes dans l'enseignement de l'architecture,
- identité de l'architecture,
- recherche de partenariat sur le territoire,
- contractualisation avec d'autres partenaires et écoles,
- les moyens de la réussite aux enseignants et étudiants,
- niveau d'admission et d'admissibilité différents selon les écoles,
- statut des enseignants chercheurs,

- les « fusions » d'écoles ne sont pas envisagées seuls des partenariats sont possibles,
- les post-diplômes et la formation continue.

L'interministérialité est favorisée dans le cadre d'une recherche de moyens de mise en œuvre.

Un rapport sera transmis vendredi 29 mars sur ces points.

Une démarche correctrice est indispensable au vu de certains manquements quant à la méthode suivie afin de permettre un aboutissement à la hauteur des investissements.

- Proposition d'attribuer un demi-poste d'enseignante associée en VT du 1er Avril au 30 septembre à Antonella Tufano

Décision :

Le poste à mi-temps d'enseignante associée en VT du 1er Avril au 30 septembre 2013 pour Antonella Tufano est voté à l'unanimité en CA restreint.

- Motion du département recherche

12 postes ont été créés au sein du MCC et aucun attribué à l'ENSAPLV sur les 3 postes demandés. La production visible sur le terrain de la recherche à l'ENSAPLV n'explique pas ce refus. Toutefois il semblerait que cette décision ait été motivée par le fait que l'argumentaire développé par l'ENSAPLV se soit fait autour du soutien aux équipes de recherche et non de projets spécifiques.

Décision :

Une motion à l'attention de M. Galey est votée à l'unanimité.

C'est avec grand étonnement que nous avons reçu votre courrier nous informant des résultats d'attribution de la première vague des 30 postes d'enseignants, créés au titre du développement de la recherche en architecture. 12 postes vont être créés sans qu'aucun ne soit attribué à l'ENSAPLV.

La création de ces 30 postes d'enseignants visant à participer au développement de la recherche en architecture est pour nous un gage de reconnaissance des efforts de nos enseignants-chercheurs qui travaillent depuis des années sans statut correspondant à leurs missions. Aussi a-t-on reçu cette initiative comme un signe fort au travers duquel nous avons fondé quelques espoirs de permettre enfin à la recherche de trouver sa place au sein de notre école.

Sur les trois postes que nous avons demandés, aucun ne nous a été attribué. Ces postes étaient pour nous l'occasion de décharger nos enseignants-chercheurs de quelques heures afin qu'ils puissent pleinement s'impliquer dans les travaux de recherche de nos laboratoires, encadrer des doctorants et gérer leurs équipes.

Dotée de 6 équipes de recherche dynamiques, d'un département recherche, de 26 enseignants-chercheurs, de 12 enseignants HDR et de plus de 50 doctorants engagés dans diverses recherches, Labex et Idex, notre école est l'une des plus productrices en matière de recherche architecturale. Aussi cette décision, nous semble-t-elle en totale incohérence avec nos efforts et nos productions ! Comment l'interpréter ?

Vous comprendrez notre stupéfaction et espérons par cette motion, vous faire entendre notre sincère déception et ainsi vous convaincre de nous accorder, à la prochaine vague d'attribution, les trois postes que nous demandons.

- Elections du collège étudiant au sein du CA

Les représentants du collège étudiant présenteront leur démission mi-mai. Les modalités des prochaines élections seront fixées ultérieurement.

- Relais CEVE – CA

Gwen Rouvillois regrette que le lien avec le CEVE s'atténue. Tout en se félicitant de l'activité soutenue et dynamique de cette instance, elle déplore que de son côté le CA ne semble pas en mesure d'établir une communication efficace avec elle.

Communiquer, formaliser des liens, soutenir, échanger, doivent constituer l'articulation entre les deux instances. Proposition est faite au CEVE de nommer un « rapporteur » afin de renforcer le lien. En l'absence de volontaire sera engagé un fonctionnement souple avec un information systématique sur les sujets traités.

Dates des prochains CA (sous réserve de modifications):

- vendredi 26 avril à 9h00
- vendredi 31 mai à 9h00
- vendredi 5 juillet à 9h00

Le Président du CA lève la séance à 14h45.

Bendicht Weber
Président du Conseil d'administration

